



Syndicat National
de l'Assurance & de l'Assistance



ACTUALITES SOCIALES JUIN 2018

Mise en place du Statut Commun et des fiches d'organisation sans aucune concertation, mise en place unilatérale d'un référentiel métier qui déclasser de nombreux collègues indépendamment de leur investissement ou de leur compétence, classement des salariés A.C.A.A. complexe et opaque pour le salarié et enfin un discours plus que pessimiste de madame Juliette Baudot, la coupe est pleine... Il est temps pour la Direction de prendre en considération chaque salarié comme un être humain et non comme un 21000^{ème} de COVEA.

Lorsque nous travaillons, que nous sommes face à nos Assurés, nous sommes GMF, nous sommes MAAF, nous sommes MMA pour nos sociétaires.

Maltraiter les salariés, c'est maltraiter l'entreprise, la CFTC le rappellera avec force jusqu'à ce que la tendance s'inverse enfin.

MISE EN PLACE DU STATUT COMMUN

Beaucoup de questions sont restées sans réponse et beaucoup de règles sont complètement nouvelles depuis le 1^{er} juin.

Certains ont perdu de nombreux avantages et des nouveaux droits apparaissent :

Accompagnement d'un proche hospitalisé (5 jours pour le conjoint ou un parent, 7 jours pour un enfant)

Le recalcul des congés, les accords de transitions, le nouveau bulletin de paie, le SIRH.

En cette période complexe, la CFTC s'organise pour répondre à toutes vos interrogations et à faire valoir vos droits.

Contactez vos élus les plus proches que vous trouverez en fin de News letter.

ACTU NEGOCIATION : TELETRAVAIL

La CFTC demande un droit le plus large possible, ouvert à toutes les populations de l'entreprise. Nous avons conscience que toutes les activités n'y seront pas autorisées mais nous souhaitons développer deux axes :

Le télétravail récurrent qui sera indemnisé et limité à deux jours par semaine.

Le télétravail plus occasionnel qui doit être ouvert aux plus de cas possible.

Un salarié en "e-formation" doit pouvoir l'effectuer de chez lui s'il le souhaite.

Soyez avec nous force de proposition en remontant vos idées à notre équipe de négociateurs:

sectioncftccovea@gmail.com

ACAA : Accord de Reconnaissance ou de Démotivation

A l'heure du début de la mise en œuvre du Statut Commun, nous avons tous eu notre entretien ACAA, et pris connaissance de notre degré de reconnaissance par notre hiérarchie.

Quelles conclusions en tirer ?

Une grande partie des salariés déçus, encore une fois, du manque ou de l'absence de reconnaissance des compétences et des efforts fournis par les salariés....

Etre Adapté après 10, 15 voire 20 ans dans son poste, n'est ce pas là une HUMILIATION ?

Qui jugeons nous? Le salarié? Le service ? La marque? Ou le manager?

Et pendant ce temps, le salarié continuera à œuvrer pour la bonne marche de l'entreprise unique sans pour autant se sentir apprécié à sa juste valeur, écouté, accompagné, suivi, et surtout RECONNU...

MOTIVATION ou DEMOTIVATION?

Un nouvel accord qui aurait pu être constructif pour les collaborateurs mais il ne sera que l'énième déception qui découle de la gestion du groupe COVEA.

BEUCOUP DE QUESTIONS QUI DURENT....



malakoff médéric

Le BCAC reste injoignable par téléphone. Attention aux dépassements d'honoraires et aux implants dentaires. Demandez un devis différenciant le pivot (remboursé jusqu'à 200€) et l'implant (remboursé jusqu'à 500€) pour bénéficier d'un remboursement pouvant aller à 700€ par dent.

Fidélia Assistance qui intervient pour la mise en place des prestations santé : Si vous avez un accident domestique (une jambe cassée) et vous avez besoin d'une aide-ménagère, vous pouvez joindre FIDELIA au 01 47 11 25 50 pour joindre le département Proximité.



VIVINTER

RAPPEL : Le jeune retraité passe au cours des trois premières années de sa retraite d'un tarif groupe négocié à son futur tarif individuel en fonction de son âge.

La première année, notre jeune retraité paiera environ 71€ par mois et par adulte mais lorsqu'il approchera 80 ans, il devra s'acquitter de plus de 208€ par mois et par adulte.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter Laurent CHRETIEN : lchretien@gmf.fr

INTERVENTION INFORMATIQUE SOIR, WEEKEND et Astreinte

Les élus CFTC posent des questions depuis le mois d'Aout 2017 sur ce sujet. A l'heure de la mise en oeuvre des nouvelles règles, nous avons déjà une vision qui se clarifie.

Un compteur d'heures à récupérer sera déployé sous PLEIADE sans concertation ou que les élus en aient été informés.

Le montant des interventions informatique sera divisé par 5 par rapport à ce que connaissaient certains salariés DTSI.

Les interventions informatiques ainsi que les astreintes des mois de juin juillet aout ne seront payés qu'au mois de septembre.

Beaucoup reste à caler, n'hésitez pas à contacter vos élus de la DTSI pour ce sujet.

COMBIEN VAIS JE TOUCHER FIN JUIN ?

Les versements de notre prime de vacances et treizième mois vont changer, ils seront lissés sur tous les mois contrairement à notre structure en 15^{ème} que nous connaissons aujourd'hui.

Ce lissage implique que votre salaire augmentera de **2,22%** chaque mois mais qu'il n'y aura plus de salaire majoré en mai et novembre comme les années précédentes. Il ne s'agit nullement d'une augmentation.

Pour les salariés cadres qui se font racheter 2 jours de congés, ils verront leur salaire augmenter au mois de juin de **0,8%**, les salariés bénéficiant de jours de grades (cadres ou agent de maîtrise avant 1993) ne se font pas racheter ces jours mais ils les conservent.

En cas de besoin d'information, contactez Serge Frullani :
sfrullani@gmf.fr

LES CENTRES DE GESTION GMF, pourquoi tant d'archarnement ?

Force de contestation, les élus CFTC ne cessent de dénoncer et d'alerter les différentes instances (CE, DP, CHSCT) sur la situation préoccupante des collaborateurs des Centres de Gestion GMF (PEGASE, ADENES, Référentiels Métiers, ACAA).

Force de proposition, nous avons recensés de nombreuses situations Pégasiennes à améliorer qui ont amené à la mise en place de mesures exceptionnelles et souhaitons que ces erreurs ne se reproduisent pas (gestion des effectifs, formation, répartition de la charge de travail, absence de GED).

Une réunion exceptionnelle sur PEGASE est prévue le 18 juin à laquelle les élus CFTC rappellerons que les collaborateurs des Centres de Gestion se sont toujours adaptés à l'évolution du métier et ont toujours su accompagner l'entreprise dans le changement d'un monde qui bouge.

Mais la situation devient critique, inquiétante et préoccupante, plus personne ne se reconnaît dans ces nombreuses nouveautés qui n'apportent pas vraiment de valeur ajoutée à l'exercice du métier et à la qualité du service que l'on doit au sociétaire.

Les élus CFTC sont là pour vous représenter lors de cette rencontre PEGASE, alors si vous avez des suggestions n'hésitez surtout pas à les faire remonter.

OEUVRES SOCIALES DU CE GMF

Les élus CFTC et CGC ont porté conjointement des revendications au Comité d'Entreprise GMF Assurances pour obtenir des avantages exceptionnels dans les limites des règles imposées par l'URSAFF à l'ensemble des Salariés GMF Assurances.

- Bons de Noël portés à 165 euros (au lieu de 130 euros)
- Dotation exceptionnelle de 100 euros de Chèques Vacances pour tous les salariés (uniquement pour 2018)
- Bons Loisirs-Sports portés à 150 euros (au lieu de 120 euros) à partir de 2019.
- La subvention CE Voyages pour le salarié va passer à 650 euros (au lieu de 600 euros)

Pourquoi cette opération?

Après des années de gestion de qualité, le Comité d'Entreprise GMF dispose de liquidités correctes. Il est pour nous logique que le salarié GMF Assurances bénéficie aux premières loges de cette bonne gestion.

Car avec la mise en place des CSE, les fonds des CE seront susceptibles d'être mutualisés demain. C'est pourquoi la CFTC demande à ce que cette mutualisation s'effectue et reste par marque.

Vos élus CE :

Nadia ASSAOU, Martial CIONCI, Laurent CHRETIEN et Didier BIALOUX.

Nouveauté à partir de juin :

Une permanence CFTC sera tenue sur Levallois au local syndical A507 et Saran au local intersyndical les mardis de 13h à 14h.



**POUVOIR S'OPPOSER
TOUJOURS
PROPOSER**

GMF

CFTC
La Vie à Défendre

 <p>Laurent CHRETIEN Délégué du personnel Comité d'entreprise Délégué syndical Saran</p>	 <p>Nicolas RENARD Délégué du personnel Représentant syndical au CHSCT sites centraux Parisiens</p>	 <p>Yves LE MOULLAC Délégué du personnel Saran</p>
 <p>Karine GUIBERT Déléguée du personnel Levallois</p>	 <p>Freddy FERNANDEZ Délégué du personnel Levallois</p>	 <p>Valérie FILAIRE Déléguée du personnel Représentante syndical au CHSCT Saran</p>
 <p>Jean-Jacques MARTIN Elu au CHSCT Saran</p>	 <p>Rabha RAIS Elue au CHSCT Levallois</p>	 <p>Cécile HOCHART Déléguée du personnel Saran</p>